

COMMUNIQUE DE PRESSE

Conférence de presse du 6 septembre 2022

Renouvellement du partenariat sur la thématique du commerce entre les villes de Saint-Just Saint-Rambert et Andrézieux-Bouthéon

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue mardi 6 septembre au terrain synthétique Roger Baudras, les communes de Saint-Just Saint-Rambert et d'Andrézieux-Bouthéon représentées par leurs maires respectifs Olivier Joly et François Driol, accompagnés de leurs adjoints en charge du commerce Ghyslaine Poyet et Carl Incorvaia, sont revenues sur le partenariat qu'elles ont noué sur la thématique du commerce.

A cette occasion, elles ont évoqué la genèse de leur collaboration. Suite aux élections municipales de juin 2020, Andrézieux-Bouthéon et Saint-Just Saint-Rambert ont décidé de mieux accompagner et soutenir le développement du commerce sur leurs territoires respectifs. Afin de pouvoir répondre à ces enjeux, chacune des deux villes a souhaité pouvoir s'appuyer sur le recrutement d'un « manager commerce ».

Forts d'une volonté partagée de travailler ensemble dans l'intérêt du territoire et de répondre aux enjeux du commerce de proximité, en tenant compte des besoins et habitudes de consommation des habitants, des spécificités de chaque territoire et des complémentarités évidentes d'un bassin de vie économique commun, les deux édiles ont initié un partenariat atypique et innovant.

Cela s'est traduit par le recrutement mutualisé d'un manager commerce avec le soutien financier de la Banque des Territoires et la mise en place d'une convention d'une durée d'un an afin d'encadrer le fonctionnement du poste et de pouvoir tester la pertinence du partenariat.

Un premier bilan

Le « manager commerce » a pris ses fonctions le 12 juillet 2021. Il a réalisé un état des lieux de la situation du commerce local des deux communes en lien avec les élus délégués et les acteurs du secteur.



Saint
Just
Saint
Rambert

Ce bilan a favorisé la mise en place d'actions ciblées en fonction des caractéristiques des deux territoires, mais il a également confirmé l'intérêt de mener des démarches communes.

L'accompagnement de l'Union des Artisans et Commerçants d'Andrézieux-Bouthéon (UDACAB) et de l'Union des Artisans et Commerçants de Saint-Just Saint-Rambert (UAC) a été un premier enjeu fort de cette première année, avec le rapprochement des deux Unions de Commerçants et artisans. Cela se traduit concrètement par l'organisation commune du « salon du savoir-faire » qui se tiendra à Andrézieux-Bouthéon, au Complexe d'Animation des Bords de Loire, en octobre prochain. Il sera ensuite organisé en alternance sur chaque ville.

Le manager commerce propose également un nouveau service aux commerçants pour les accompagner et les conseiller dans leurs démarches. Il a par ailleurs permis d'accélérer la mise en place et l'homogénéisation d'outils réglementaires destinés à favoriser le soutien au dynamisme commercial : droit de préemption commercial, taxe sur les friches commerciales...

Un suivi régulier du travail effectué et des orientations à donner est réalisé *via* des réunions trimestrielles entre les deux communes auxquels participent les adjoints au commerce et les encadrants techniques.

Suite à cette première année de partenariat, le bilan a été jugé positif pour les deux communes avec le renouvellement de la convention du poste de « manager commerce » pour une année supplémentaire et l'ajout d'une clause de tacite reconduction, véritable signe de la confiance entre les deux collectivités et de leur volonté de poursuivre le partenariat.

La feuille de route pour cette nouvelle année est de continuer à soutenir les commerçants de chacun des territoires, notamment en poursuivant l'accompagnement des deux Unions de Commerçants et Artisans et en mettant en place des actions pertinentes pour chaque commune. De plus, l'émergence et le développement d'actions mutualisées seront un des principaux enjeux de cette deuxième année.